

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2021/2022



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°30 - publié le 09 mars 2022



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°19

REUNION du 07 mars 2022

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU, Pascal BRUYAT,

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Conformément aux directives du COMEX de la FFF, seuls les licenciés (dirigeants et joueurs) munis du Pass vaccinal pourront participer aux rencontres officielles.

Il est conseillé aux Clubs de prévoir un référent COVID ou à défaut tout dirigeant licencié pour le contrôle du Pass vaccinal (en présence de son homologue adverse).

La commission vous invite à prendre connaissance des directives concernant le protocole sanitaire sur le site du District.

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries.

Les deux dernières journées de championnat ne peuvent être modifiées ; une tolérance est accordée pour la D5 CHALLENGE où il n'y pas d'enjeu de montée ni de descente.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.

Nous rappelons que les horaires officielles sont : samedi 20h00 et dimanche 12h30/13h00 (lever de rideau) et 14h30/15h00 (match principal).

Pour tous autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

REFERENT D1 ET D2

Responsable :

Éric THIVOLLE

REFERENT D3

Responsable:

Stéphan MONTALBANO

REFERENT D4 et D5

Responsable : Bernard DELORME

Pour la phase 2 de D5 : Modification règlementaire suite au comité de Direction, les modalités d'accès à la poule d'accession sont définies comme ci-dessous (remplace la précédente diffusion) :

Poule d'accession → 54 équipes à savoir : les 3 premiers de chaque poule de la phase 1 + les 3 meilleurs Quatrièmes. Elle sera composée de 9 poules de 6 équipes.

Pour le Challenge qui concernera les équipes restantes et les nouvelles équipes → sera constitué de X poules de 5 à 6 équipes.

RESPONSABLE DELEGATION ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE

Après plusieurs mois de compétitions, la commission remarque que beaucoup de clubs négligent l'utilisation de la tablette FMI ainsi que la transmission des informations relatives au match.

Nous rappelons aux Clubs, de bien transmettre les informations relatives aux mots de passe de la FMI aux différents utilisateurs, ceci, afin d'éviter des blocages d'envoi. Veillez à bien charger vos tablettes.

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Décalage de calendrier coupes : les 1/8èmes de Finale des coupes René GIRAUD et Xavier BOUVIER se dérouleront le Week-End des 05 et 06 Mars 2022.

Le tirage a été effectué le 10 Février, il est consultable sur le site.

Le prochain tirage aura lieu le jeudi 24 mars 2022 à 19h chez notre partenaire BADO SPORT 2000 à St Peray.

Rappel : Pour les matchs de Coupe René Giraud et Xavier Bouvier, en cas d'égalité dans le temps réglementaire, il sera procédé à une prolongation de 2x15 minutes puis des tirs au but si le score n'évolue pas durant les prolongations.

INFOS IMPORTANTES AUX CLUBS CONCERNANT LES COUPES : Les journées de coupe ayant été décalées suite à des reports de Matches, celles-ci doivent impérativement se jouer aux dates fixées sous peine de Match perdu. Aucun report ne sera toléré, en cas d'arrêté Municipal, le Club devra trouver un terrain de repli ou inverser la rencontre.

Les ¼ de finales auront lieu le Week-End des 16 et 17 Avril 2022, les ½ finales auront lieu les 07 et 08 Mai, et la finale se fera le 04 ou 05 Juin.

RESPONSABLE VETERANS

Responsable:

Stéphan MONTALBANO

Les Clubs désirants engager une nouvelle équipe dans la catégorie Vétérans pour la deuxième phase sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à la commission. Vous pouvez aussi contacter Mr MONTALBANO au 06.25.45.06.02 ou par mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Le tirage du premier tour de la coupe est disponible. Il a été effectué par monsieur Bernard DELORME. Il est consultable sur le site du District.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU

RAPPEL :

Les reports de Matches pour un problème d'effectif, de joueurs grippés, gastro etc..... ne sont pas acceptés, sauf, pour les cas de COVID ou soucis graves.

Si vous rencontrez un problème avec la tablette FMI, vous devez impérativement rédiger une feuille de match papier (téléchargeable sur le site du District), puis la poster ou la déposer au District dans les 48h (passé ce délai le Club fera l'objet d'une amende forfaitaire).

Tirage du « challenge foot diversifié »

- FC PORTOIS / AS PTT le 07/04/2022
- O.CENTRE ARDECHE / AME SPORTS le 08/04/2022
- US MONTELIER / ST ROMAIN LAS DU PIC le 06/04/2022
- FC EYRIEUX EMBROYE / FC LARNAGE le 07/04/2022

Le tirage a été effectué par Elise et Clémence GLANDU.

Il n'y a pas de prolongation en challenge. Tirs au but direct.

Le club de Montélier a fait un forfait général. Les clubs doivent en tenir compte.

Erratum : Contrairement à ce qui a été annoncé dans le PV n°18 ce sont seulement les matchs opposant Larnage/Serves à A.M.E SPORTS 1 et St Romain l'AS Pic 1 qui se joueront à Serves.

Rappel

Le club FC EYRIEUX EMBROYE est prié de rapporter le « challenge foot diversifié » au district.

La présentation des licences et du Pass vaccinal est obligatoire. Quelques Clubs semblent vouloir s'en affranchir, ce qui n'est pas acceptable, même en foot diversifié.

CHAMPIONNAT

Match : CENTRE ARDECHE / ST ROMAIN L'AS DE PIC du 14/01/2022

Suite à une coupure d'éclairage, le Match n'ayant pas eu sa durée réglementaire et étant un Match reporté, le règlement stipule que le Match est perdu par le Club recevant (Centre Ardèche).

ST ROMAIN L'AS DU PIC / MONTELIER du 11/02/2022

Le Match n'ayant pu se jouer suite à une panne d'éclairage, et étant un Match reporté, le règlement stipule que le Match est perdu par le Club recevant (AS DU PIC).

Rappel pour les détenteurs de double licence : les joueurs ayant une double de licence (Séniors libres et loisirs ou entreprise) peuvent jouer deux jours consécutifs s'ils ne jouent pas dans la même compétition.

COUPE PAUL GATEAUD

Le tirage de la Coupe Paul GATEAUD a été effectué au siège du District par Pascal BRUYAT.

Les Clubs peuvent en prendre connaissance sur le site du District.



PROCÈS-VERBAL N°29
du 07 / 03 / 2022

Présents : CHANAS Flavie, REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON Claude, FUSTIER Thomas, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Permanences : Le mercredi de 18h30 à 20h00.

DISPOSITIONS SITUATION SANITAIRE

A la suite de la mise en application des dispositions légales, des protocoles validés par la FFF régissent les compétitions nationales, régionales et départementales. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, ces protocoles sont amenés si nécessaire à être modifiés en cours de saison mais toujours dans le respect des décisions légales.

Ces protocoles comportent un certain nombre de règles qui s'appliquent à l'ensemble des compétitions organisées par la FFF les ligues et les districts (voir sur le site interne du District le protocole des compétitions régionales et départementales).

Les clubs touchés par des cas COVID alerteront la Commission des Jeunes, à défaut la permanence sportive, leurs adversaires, par téléphone et par correspondance électronique en fournissant les certificats requis.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

COORDONNEES DES RESPONSABLES CATEGORIES DES CLUBS

La Commission des Jeunes demande aux clubs de bien vouloir lui communiquer les noms et coordonnées (mail, téléphone) des responsables des Ecoles de foot et Foot à 11 Jeunes, pour un usage interne au District.

Les clubs ont aussi la possibilité de faire apparaître ces renseignements dans leur espace club sur le site internet du District (Le staff), à partir de Footclub, avec l'accord des intéressés, pour faciliter la communication entre clubs.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Tournois autorisés :

- ANCONE
Tournoi Patrick VERNET
U7, U9, U11, U13 les 4-5 juin 2022.
- BOURG SAINT ANDEOL
Challenge Pierrot FRAYSSE en U7, U9 le 19 juin 2022.
U11, U13, séniors féminins le 18 juin 2022.
- JS LIVRON
U11, U13 le 28 mai 2022.
- US MONTELIER
U7, U9, U11, U 13 le 7 mai 2022.
- ES MALISSARD
U9 le 21 mai 2022.
- FC PLATEAU ARDECHOIS
U18 les 16-17 avril 2022.
U11, U13 le 1 mai 2022.
- RHONE CRUSSOL FOOT 07
MC Do Soccer Cup
U11 le 7 mai 2022.
U13 le 8 mai 2022.
- RC MAUVES
U7, U9, U11, U13 le 11 juin 2022.
- VALLIS AUREA FOOT
Tournoi de Pâques
U 11, U13 le 16 avril 2022.
U9 le 17 avril 2022.

ENTENTES – SAISON 2021 / 2022

Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les équipes de D1 en entente ne peuvent pas monter en Ligue.

U7- U9

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Thomas FUSTIER : 06.60.27.23.81

Rappel règlement :

Les plateaux **U 9** doivent se jouer **le samedi après-midi à 14h00**.

Si les clubs souhaitent jouer le matin, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle**.

Les plateaux **U 7** doivent se jouer **le samedi matin à 10h30**.

Si les clubs souhaitent jouer l'après-midi, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle**.

Les fiches bilan disponibles sur le site dans documents- documents compétitions jeunes- doivent être complétées avant chaque plateau par le club organisateur et envoyées rapidement à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr.

Prochains plateaux :

U7 le Samedi 12 Mars 2022 (Voir nouveau planning).

U9 le Samedi 19 Mars 2022.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 19 Mars 2022.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

2ème Phase D1:

Nouveauté : Mise en place de la Feuille de Match Informatisée (FMI) en **D1**.

Afin de permettre une mise en application fluide, les clubs devront créer ou modifier les utilisateurs FootClubs en conséquence notamment ajout des équipes U13.

Ci-dessous, nous vous rappelons les bonnes pratiques entre clubs recevants et visiteurs :

ATTENTION : L'équipe recevante est en charge de la FMI, c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE : La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) uniquement. Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard.

UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE : Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.

IMPORTANT : Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin.

Festival PITCH U13 :

Les équipes qualifiées pour la Finale Départementale Pitch U13 le **02/04/2022** sont :

PIERRELATTE 1 // MONTELMAR US 1 // RHONE CRUSSOL 07 2 // O. VALENCE 2 // US VAL D'AY 1 // MOURS ST EUSEBE 1 // RHONE CRUSSOL 07 1 // O. VALENCE 1 // MOURS ST EUSEBE 2 // MONTELIER US 1 // RUOMSOIS OLYMPIQUE 1 // SUD ARDECHE F AV 2 // VALLIS AUREA FOOT 1 // CENTRE ARDECHE O 1 // MONTELMAR FC 1 // DAVEZIEUX US 1

Les documents relatifs à la Finale Départementale Pitch U13 ont été envoyés sur les boîtes mails officielles des clubs précités.

Le District organise une finale départementale U13 qui verra se rencontrer le premier et le deuxième de la Finale Départementale Pitch U13. Cette finale se déroulera le Samedi 04/06/2022 avec la finale de la Coupe Charles André.

Coupe Charles André U13 :

La cinquième journée de la coupe Charles André U13 aura lieu le **Samedi 16 Avril 2022 à 14H30**.
Le tirage a été réalisé par Claude BRESSON, Responsable U18.



COUPE CHARLES ANDRE U13 - 4ème Tour **Samedi 16 Avril 2022 à 14H30**



POULE 1	POULE 2
VALLON PONT D'ARC 2	DAVEZIUUX US 3
VALENCE FC 1	SUD ARDECHE 1
CHATEAUNEUF DU RHONE 1	BG LES VALENCE 1
DONZERE 1	O. VALENCE 3

Mise à jour le 07/03/2022 à 22h58

POUR INFORMATION : LA 1ERE EQUIPE NOMMEE DANS LA POULE
ORGANISE LE PLATEAU DE COUPE.

Nous vous confirmons que la finale de de la Coupe Charles André se jouera le samedi 04/06/2022 et que seul le premier de la poule 1 et le premier de la poule 2 seront qualifiés.

Merci de bien utiliser pour les coupes, les feuilles de matchs et de résultats dédiées que vous retrouvez sur le site du District via les liens suivants :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/c9d47b01e23982e030579187f9084c5d.pdf>

pour la feuille de match Coupe U13

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/0cf9c0ae85e1a869ceae33b12bdcbec5.pdf>

pour la feuille de résultats Coupe U13

U15

Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 - Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93

competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupe Gilbert PESTRE

Les ¼ de finales auront lieu le 9 avril 2022.

Le tirage a été effectué par Dominique D'AGOSTINO.

Consultez le site ou footclubs.

Rappel aux clubs

Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter **obligatoirement le numéro du match concerné et provenir de la boîte officielle du club.**

U16 INTERDISTRICTS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour les niveaux de compétitions U18 D1 et D2 du District, la dernière journée de championnat est programmée le samedi 04 juin 2022. Plusieurs clubs se sont manifestés auprès de la commission des jeunes pour jouer la dernière journée le 29 mai 2022.

Une consultation de tous les clubs de D1 et D2 fait ressortir, qu'une majorité des clubs ne souhaite pas la modification du calendrier. En effet, seuls, 5 clubs souhaitent la modification en D1 et 3 en D2.

Le calendrier ne sera pas modifié.

Cependant, les horaires des rencontres peuvent être modifiés. Il suffit de faire la demande par la procédure réglementaire, par FOOTCLUB.

Coupe G. ETIENNE :

Le tirage des quarts de finales est en ligne. Il a été effectué par Nathalie PELIN (Présidente de la commission féminine). Ce tour se déroulera le week-end des 09 et 10 avril 2022.

En D3, D4 et D5 : La journée du 19/20 Mars est avancée au 12/13 mars suite impératifs Commission Technique.



Commission FOOT LOISIRS

BEACH SOCCER

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57 / Dominique D'AGOSTINO Mob : 06.76.99.55.92

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

A l'issue de la réunion organisée au District, en vue de l'organisation du championnat de Beach Soccer, nous avons fixé la limite des inscriptions au 28 février 2022.

A ce jour, deux clubs BEACH TEAM CEVENNES 07 et OAC CENTRE ARDECHE sont inscrits. Deux clubs ne souhaitent pas participer cette saison RHONE CRUSSOL FOOTBALL 07 et CHABEUIL FC.

Les autres clubs qui souhaitent encore s'inscrire peuvent le faire.

Le calendrier sera produit prochainement, les rencontres se dérouleront le mardi soir. Nous attendons de connaître le nombre total d'équipes engagées.

Le règlement fédéral sera appliqué.

L'équipe de France de Beach Soccer sera présente dans notre district, du 31 Mars au Dimanche 3 Avril, avec une double confrontation à Vesseaux le samedi Soir et le dimanche après-midi.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 30
du 09 Mars 2022

TROMBINOSCOPE

La C.D.A. vous informe que le trombinoscope des arbitres est en ligne dans la rubrique « Arbitrage » / « Nos Arbitres » sur site du District.

ÉCHOGRAPHIE - CARDIAQUE

La C.D.A. vous rappelle que chaque arbitre majeur, peu importe sa catégorie, doit effectuer une fois dans sa vie une **ÉCHOGRAPHIE – CARDIAQUE**. Certains ne sont pas à jour de celle-ci et doivent impérativement être effectués avant le 31/08/2022 pour le renouvellement de l'été du D.M.A.

Sans avoir effectué votre échographie cardiaque, la licence ne pourra être validée et l'arbitre ne pourra aucunement officier la saison 2022/2023. Aucune dérogation ne sera faite.

Prenez donc dès maintenant contact avec votre médecin traitant (pour l'ordonnance) et prenez rapidement rendez-vous avec votre cardiologue ou si vous en avez pas, allez sur le site «Doctolib».

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 05 & 06 MARS 2022

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17)

Merci de contacter, à partir du samedi matin uniquement la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur. Vous pouvez également appeler le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) qui reste au service des arbitres.

ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES MODIFICATION

La commission de district de l'arbitrage vous informe des modifications suivantes pour le statut des éducateurs et plus particulièrement sur le suivi réalisé par les arbitres lors des rencontres suivantes :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

L'objectif de cette modification porte essentiellement sur le fait que les arbitres officiellement désignés vérifient uniquement l'identité de l'éducateur inscrit sur la feuille de match **et non plus la concordance entre la liste déclarée auprès de la commission du statut de l'encadrement des équipes et l'identité de l'éducateur mentionnée sur la feuille de match.**

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories de veiller scrupuleusement **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant les 2 points indiqués ci-dessous (**modification : 2^{ème} point**) :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- **Après vérification (sans tenir compte de la liste des éducateurs diplômés), inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.**

Bien entendu, l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

Ainsi dans la rubrique règlement locaux il faudra mettre **vérification effectuée et présence des éducateurs**

Mise en application immédiate

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lorsque vous mettez un carton rouge, n'oubliez pas en plus de noter du n° de maillot, de noter le nom et prénom du joueur ainsi que son n° de licence et son club.

Trop d'arbitres oublient ces éléments lors de la rédaction du rapport.

AVIS AUX CLUBS

Lorsque que vous décidez de reporter (en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait pour une rencontre où un arbitre est désigné, veuillez informer, outre la commission concernée, la permanence arbitrale du week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

DERNIER RATTRAPAGE DES FORMATIONS CONTINUES DE TOUTES LES CATÉGORIES

ATTENTION : C'est l'unique rattrapage : le samedi 19 mars 2022 à GUILHERAND-GRANGES.

Aucun justificatif d'absence ne sera toléré.

Rendez-vous à 8h15 très précises au stade des Combes. La réunion prendra fin vers 13h30.

Tous les arbitres sur la liste ci-après doivent être présent sinon ils seront pénalisés de 10 pts sur leur note d'assiduité.

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE
SABOUR	AZEDDINE	District Assistant 1
ABACHKIA	SABER	District Assistant 2
EL HADDIOUI	JALAL	District Assistant 2
ASTIER	ANTOINE	District Assistant 2
LEBON	FLORIAN	District Assistant 2
MORET	JAMES	District Assistant 2
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
AMARA	MOHSEN	District 4
AMEUR	ZOUHAIER	District 4

AMROUNE	SAMIR	District 4
AURIC	FREDERIC	District 4
BAGHOUGHY	AZIZ	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 4
BAHRADI	NADIR	District 4
BELKADI	MHAMED	District 4
BERTRAND	SEBASTIEN	District 4
BOTTEX	RICHARD	District 4
CAUVIN	NICOLAS	District 4
FARIA CARVALHO	BRUNO	District 4
GAILLARD	ENAEL	District 4
GALOYAN	YOURI	District 4
GHEBBARI	JEREMY	District 4
GHEBBARI	JIMMY	District 4
GONCALVES	YOANN	District 4
HAFSOUNI	MAHER	District 4
KHIATI	NACER	District 4
LAMY	FELIX	District 4
LEBEAU	QUENTIN	District 4
MARTIN GARIN	YANN	District 4
MESTOURA	IDRIS	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NODON	KEVIN	District 4
PERGE	DAVID	District 4
PERRI	VINCENT	District 4
REBOUL	JEAN PIERRE	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
YANIK	NAZMI	District 4
CHAABANE	MEDHI	District 3
CHEVAL ALBERT	FANNY	District 3
DADDA	DJILLALI	District 3
DJERIDI	IDRISS	District 3
GONCALVES	DANIEL	District 3
KHALDI	KAMAL	District 3
PINTO	PATRICK	District 3
BEGOT	SEBASTIEN	District 2
EL MARRAHI	SAID	District 2
JOUAN	JANNICK	District 2
SEDDOUGUI	FOUAD	District 1
ANDRE	MYLAN	J.A.D.

BENYEKHEEF	ISLEM	J.A.D.
BENYEKHEEF	MUSTAPHA	J.A.D.
DUSSAUD	ROMAIN	J.A.D.
EL MARZUIOUI	TAREK	J.A.D.
FRAISSE	MATEO	J.A.D.
GOMAR	AYMERIC	J.A.D.
GOMES	CHRISTIAN	J.A.D.
KHEBIBECHE	YANIS	J.A.D.
KRAU	SOLINE	J.A.D.
MATAICH	MOUAAD	J.A.D.
MONTOYA	MELINA	J.A.D.
ROMEGOUX	CLEMENT	J.A.D.

FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : BEACH SOCCER

Le Beach soccer est une pratique qui attire de plus en plus de licenciés car il s'adapte à la diversité des attentes de notre société.

Au cœur du projet fédéral de demain, le Beach soccer tend à se développer dans différents domaines qui constitueront de véritables piliers de développement et de pérennisation.

Pour information, la LAURA Foot a identifié notre District comme site référent du beach soccer.

A ce jour, 2 terrains de beach soccer sont référencés : GUILHERAND-GRANGES et VESSEAUX.

Par conséquent, un championnat (sous forme de plateaux de 3 équipes) aura lieu en semaine du 14 avril au 23 mai 2022 avec une finale départementale (4 équipes qualifiées) programmée le samedi 11 juin 2022

Naturellement, l'un des piliers de développement de cette pratique spécifique est la formation des arbitres.

A ce sujet, une formation spécifique arbitrage Beach Soccer sera organisée le samedi 9 avril 2022 (journée) au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Pour cela, merci de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail UNIQUEMENT à l'adresse : rviallet@drome-ardeche.fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr pour le jeudi 24 mars 2022, délai de rigueur.

Toutes les candidatures seront étudiées et validées par la Commission de District de l'Arbitrage.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Pour toute question relative au Statut de l'Arbitrage veuillez contacter jusqu'à nouvel ordre : BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison que trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences dont certaines très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif lors de la clôture de la FMI, d'avoir dans votre vestiaire : soit les deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et ensuite leur faire signer et clôturer la FMI.

Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à ce devoir.

NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.**

ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que pour chaque absence de dernière minute (que ce soit pour blessure professionnelle ou tout autre raisons), **vous devez impérativement avertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif.... J + 6..... (certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de faire votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge penser à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport.

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, nous vous rappelons que suite à deux jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Si le portail des officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez faire votre rapport circonstanciel par mail à la boîte mail discipline.

DÉSIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boîte mail. Merci de ne pas contacter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons aussi qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine (horaires ou terrains).

La C.D.A. vous préviendra de tout changement uniquement à partir du vendredi soir après 20 heures.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que toute indisponibilité doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end. Pour toute indisponibilité non déposée dans les temps et dans le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.

En cas d'absence vous devez envoyer votre justificatif par mail à la boîte mail arbitre avec une copie à Roland VIALLET si cela n'est pas fait une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité.

Vous devrez également être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

- **Samedi 19 mars :**

Rattrapage des Formations continues de toutes les catégories d'arbitres

MAI 2022

- **Vendredi 13 mai :**

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

Commission vous rappelle que lors des matchs de coupe U15 et U18, en cas d'égalité au bout des 90 minutes il n'y a pas de prolongation, séance de tirs au but direct.

COURRIER DES ARBITRES

- . **SEDDOUGUI Fouad** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 10/03/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **EL HASSOUNI Brahim** : Courriel nous adressant son rapport circonstancié de sa rencontre Foot Diversifié du 23/02/2022. Lu et noté.
- . **PELOUAS Titouan** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son absence à sa rencontre du 25/02/2022. Lu et noté.
- . **MONTAGNON Noémie** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 30/04/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **LAHOUSSE Samuel** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 16/03/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **DYOURA Yousra** : Courriel Lu et noté. Transmis à la commission des jeunes.
- . **DA SILVA Patrice** : Courriel nous informant du dysfonctionnement de la FMI de sa rencontre U18 D 4 du 06/03/2022. Lu et noté.
- . **CHEVECHIAN Mike** : Courriel nous informant du dépôt de réserve technique lors de sa rencontre U 15 D 1 du 05/03/2022. lu et noté. Transmis à Roland VIALLET.
- . **PINTO Patrick** : Courriel Lu et noté.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (ÉCUSSON)

Le port de l'écusson est obligatoire (sauf pour les stagiaires). Ceux qui n'en ont pas ou qui l'auraient perdu, peuvent le demander à Roland VIALLET Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr le montant de l'écusson est de 5€ qui sera prélevé à votre club d'appartenance.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (LIVRE)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT